

Journée mondiale de l'eau

22 mars 2023

Dossier de presse



PREAMBULE

L'IMPORTANCE DE L'EAU *

Chaque année, la Journée mondiale de l'eau met en lumière un aspect spécifique de l'eau douce.

La Journée mondiale de l'eau 2023 vise à **accélérer le changement** pour résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement. Le dysfonctionnement du cycle de l'eau compromet les progrès réalisés à l'égard de tous les grands problèmes mondiaux, qu'il s'agisse de la santé, de la faim, de l'égalité hommes-femmes, de l'accès à l'emploi, de l'éducation, de l'industrie, des catastrophes ou encore de la paix.

En 2015, la communauté internationale s'est engagée à atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 6 dans le cadre du Programme 2030, à savoir que chacun ait accès à l'eau et à des services d'assainissement hygiéniques d'ici 2030. Les gouvernements doivent travailler en moyenne quatre fois plus vite pour atteindre l'ODD 6 dans les délais, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. L'eau nous concerne tous. Chaque personne, famille ou école peut faire la différence en changeant sa façon d'utiliser, de consommer et de gérer l'eau au quotidien.

L'ensemble de ces promesses sera réuni sous la forme du Programme d'action pour l'eau, qui sera présenté du 22 au 24 mars 2023 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, premier événement de ce type depuis près de 50 ans.

L'EAU, L'OR BLEU *

- Plus de 80% des eaux usées provenant des lieux d'habitation, des villes, de l'industrie et de l'agriculture sont rejetées dans la nature sans aucune dépollution.
- Au moins 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable qui est contaminée par des matières fécales.
- D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques ou fréquentes.

Les dommages environnementaux, associés aux changements climatiques, sont à l'origine des crises liées à l'eau que nous observons dans le monde entier. Les inondations, la sécheresse et la pollution de l'eau sont aggravées par la dégradation de la végétation, des sols, des rivières et des lacs.

Lorsque nous négligeons nos écosystèmes, il est plus difficile de fournir à tous l'eau dont nous avons besoin pour survivre et prospérer.

Les solutions basées sur la nature ont le potentiel de résoudre nombre de nos problèmes d'eau. Nous devons faire beaucoup plus avec l'infrastructure « verte » et l'harmoniser avec l'infrastructure « grise » dans la mesure du possible. Planter de nouvelles forêts, reconnecter les rivières aux plaines inondables et restaurer les zones humides permettra de rééquilibrer le cycle de l'eau et d'améliorer la santé humaine et les moyens de subsistance.

L'objectif de développement durable n°6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau - a notamment pour cible de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et d'augmenter considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

La Journée mondiale de l'eau est coordonnée par ONU-Eau (le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour toutes les questions liées à l'eau douce) en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires.

COMMENT PRENDRE PART A CETTE JOURNEE ? *

La campagne mondiale « Soyez le changement » encourage les gens à agir au quotidien pour changer leur manière d'utiliser, de consommer et de gérer l'eau. Ces promesses faites par les individus et les communautés contribueront au programme d'action pour l'eau, aux côtés d'engagements plus importants pris par les gouvernements, les entreprises, les organisations, les institutions et les coalitions.

*Éléments issus du dossier de presse - <https://www.un.org/fr/observances/water-day>

CONCRETEMENT, A L'ECHELLE LOCALE, QUE FAIT LE SYNDICAT DURANCE-VENTOUX POUR PRENDRE SA PART DANS L'ACTION ?

Dans le Vaucluse, comme partout en France, le réchauffement climatique est entré dans les consciences et avec lui une évidence : l'eau à volonté sans compter c'est fini.

La sécheresse de l'été 2022 a marqué les esprits mais a aussi révélé des capacités d'adaptation.

Le système Durance-Verdon a tenu mais il va être soumis à rude épreuve dans les prochaines années avec une pression de plus en plus forte sur la ressource en eau et des risques réels de pénurie.

Déjà, l'inquiétude point pour l'été 2023. Le Comité ressources, coordonné par la DDT 84, a été consulté et Madame la Préfète, par arrêté préfectoral du 13 mars 2023, vient de placer le Département en vigilance.

Le passage en vigilance n'induit pas de restriction mais une action de sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.

Pour notre bassin, les courbes de suivi de la nappe montrent que nous sommes pour l'instant sur les mêmes tendances que l'an passé.

Sans qu'il y ait d'inquiétude particulière pour nous à ce stade, nous avons émis un avis favorable au passage en vigilance du Département et ce afin de préparer les esprits et mobiliser dès à présent les habitants en les incitant à des pratiques de consommation raisonnée.

Face à cette situation notre politique s'organise autour de trois axes de travail : **ECONOMISER, PARTAGER et PROTEGER L'EAU D'ICI.**

SOMMAIRE

I. ECONOMISER L'EAU	5
1. Du pompage au compteur de l'abonné : le rôle du Syndicat	5
2. Après le compteur : le rôle l'abonné	6
II. PARTAGER L'EAU	7
1. Secours et interconnexions entre collectivités	7
2. Le droit à l'eau renforcé : lutter contre la précarité hydrique	7
III. PROTEGER L'EAU	9
1. Les périmètres de protection des captages	9
2. Le traitement de l'eau	10
3. Le suivi de la qualité.....	10
4. Le PGSSE, nouveau document cadre pour garantir la qualité de l'eau	12

I. ECONOMISER L'EAU

1. Du pompage au compteur de l'abonné : le rôle du Syndicat

Environ 20 % des volumes d'eau potable qui sont produits n'arrivent jamais aux abonnés. Sur 5 L d'eau, 1 L retourne donc au milieu naturel. Les fuites, responsables de cette perte, sont liées à des casses de canalisations ou de branchements.

Agir contre les fuites est donc notre objectif n°1.

Qu'est-ce que le Syndicat fait pour cela ?

- **une gestion patrimoniale ambitieuse** : avoir une bonne connaissance du réseau nous permet d'établir des plans quinquennaux de renouvellement des canalisations et des branchements pour anticiper les phénomènes de casse.



Chiffres clés

1 620 km de canalisations
En moyenne par an :
4 millions € investis dans la gestion patrimoniale
15 km de réseau et 900 branchements renouvelés

- la **réduction de pression** car les variations de pression sont l'ennemi principal des canalisations ;
- la **sectorisation** du réseau : pour surveiller nos 1620 km de réseau nous l'avons découpé en 98 secteurs de plus ou moins 18 km chacun afin que secteur par secteur nous puissions surveiller les volumes mis en distribution et les volumes consommés. Ces derniers nous les connaissons grâce à la **télérelève des compteurs**. La différence entre ces deux volumes ce sont les pertes d'eau liées à des fuites.

Ces deux outils, sectorisation et télérelève aident à une **recherche pro-active des fuites invisibles**. Tous les ans plus de 1400 km de réseau sont inspectés pour les traquer.

- **Réparer** les fuites visibles et invisibles **au plus vite** pour diminuer les volumes perdus.



Chiffres clés

Le Syndicat a investi 3,6 millions € entre 2018 et 2021 pour le déploiement de la télérelève des compteurs.

En moyenne par an :
1 000 fuites réparées dont 400 fuites invisibles
92 % sont des fuites sur branchements ; 8 % des casses de canalisations

Délai moyen de réparation (hors casse réseau réparé sous 12h) : 4,5 jours

2. Après le compteur : le rôle l'abonné

Chacun de nous doit prendre conscience qu'il faut désormais questionner sa consommation et tendre vers une **consommation raisonnée** toute l'année et encore plus l'été compte tenu du caractère très touristique de notre territoire qui fait peser une pression forte sur la ressource de mai à septembre.

Ainsi chacun peut prendre sa part de l'effort dans les économies d'eau.

Les **fuites domestiques** (après compteur) sont un vrai sujet. Elles peuvent parfois être visibles et donc facilement détectables, mais souvent elles sont discrètes ou invisibles alors que la perte d'eau associée est vite conséquente.



Chiffres clés

1 ballon d'eau chaude qui fuit = 3 à 10 litres perdus par heure
1 chasse d'eau qui fuit = plus de 600 litres perdus en une journée, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes
1 robinet qui goutte = 35 000 litres perdus par an

Qu'est-ce que l'abonné peut faire ?

- **Inspecter régulièrement ses installations et ses canalisations** et en cas de suspicion de fuite, investiguer en fermant tous les robinets ou appareils consommant de l'eau, relever les chiffres du compteur d'eau avant d'aller se coucher et enfin, le lendemain, vérifier votre compteur. Si le relevé n'est pas identique, il y a une fuite.
- Grâce à la télérelève, **suivre sa consommation sur son compte en ligne sur le site touturmoneau.fr**. La **télérelève** permet d'avoir un suivi de l'évolution de sa consommation au jour le jour et va même plus loin en proposant un service d'**alertes surconsommation** et d'**alertes fuite**. Outre la relève automatique et à distance des compteurs (plus besoin du passage d'un agent pour relever l'index), la télérelève propose donc à l'abonné des services pour maîtriser sa consommation avec un double bénéfice : gérer son budget et préserver la ressource en eau.



Chiffres clés

60 % des abonnés ont créé leur compte en ligne
en 2022, 10 110 alertes fuite émises

II. PARTAGER L'EAU

1. Secours et interconnexions entre collectivités

La raréfaction de la ressource pousse les collectivités à trouver des solutions de sécurisation et d'interconnexion comme l'on fait nos prédécesseurs dans les années 40 en créant les quatre grands syndicats d'eau potable du Département pour la mutualisation de la ressource.

➤ Les secours actuels :

Le Syndicat secourt deux territoires, la **Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)** et la commune de **Fontaine-de-Vaucluse**, et est lui-même secouru par le syndicat de Sault pour l'alimentation des hauteurs de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Alors que le secours vers la CCPAL est faiblement utilisé, celui de la commune de Fontaine-de-Vaucluse lui est devenu absolument indispensable tant sa ressource est quantitativement fragile. Sans cette interconnexion la continuité d'alimentation de la population en eau potable ne pourrait plus être assurée.

➤ Le projet d'interconnexion avec le Syndicat d'eau potable du plateau de **Sault** :

Depuis une dizaine d'années, le plateau SAULT sait qu'il doit impérativement disposer d'une connexion de secours pour garantir l'alimentation en eau potable de ses habitants.

Le sujet est complexe. Après plusieurs années de discussion et l'étude de divers scénarios (secours en provenance du Rhône via le Syndicat Rhône-Ventoux ; secours en provenance de la Société du Canal de Provence) c'est finalement du côté de la Durance et des captages de Cheval-Blanc que la solution a été trouvée.

Ainsi, le Syndicat Durance-Ventoux et le Syndicat de Sault vont travailler ensemble pour que le premier fournisse au second un secours de 1 250 m³ par jour.

C'est un chantier colossal chiffré à 13 millions d'euros. Au-delà du secours, nous sommes là sur un véritable aménagement du territoire pour la pérennité des activités sur plateau de SAULT.

2. Le droit à l'eau renforcé : lutter contre la précarité hydrique

Une ordonnance du 22 décembre 2022 a transposé la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La transposition de cette nouvelle « directive eau potable » s'inscrit dans le plan d'action du gouvernement pour la transition écologique. Elle a pour objectif de permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs en termes d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et de prévention en matière de santé publique.

Cette ordonnance renforce le **droit à l'eau destinée à la consommation humaine** en prescrivant un ensemble de mesures devant permettre l'amélioration de l'accès à l'eau pour tous.

Toute personne doit ainsi bénéficier d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie. Cette quantité doit être comprise entre cinquante et cent litres d'eau par personne et par jour, selon la situation des personnes.

Pour ce faire l'ordonnance impose de nouvelles responsabilités aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale. Le Syndicat va ainsi devoir réaliser un « **diagnostic du territoire** » pour **recenser les personnes n'ayant pas un accès à l'eau destinée à la consommation humaine suffisant et définir un plan d'action pour y remédier**.

Il est important de préciser que ce droit renforcé à l'eau n'est pas synonyme d'un droit à l'eau gratuite.

Il s'agira de proposer des solutions pour que les personnes qui en ont besoin puissent soit se raccorder au réseau d'eau potable, lorsque cela sera possible, soit accéder à des points de distribution d'eau.

Par exemple, si vous habitez dans un secteur isolé éloigné du réseau public d'eau et que vous disposez d'un forage mais que celui-ci se met à connaître des difficultés quantitatives (tarissement) et/ou qualitatives (eau impropre à la consommation), alors le Syndicat devra pouvoir vous proposer une solution pour accéder par exemple à une borne fontaine pour avoir de l'eau potable.

Ce diagnostic de territoire devra être réalisé avant le 1^{er} janvier 2025.

Pour Durance-Ventoux, qui est un syndicat semi-rural regroupant 28 communes, le défi à relever va être absolument considérable tant en terme technique que financier.

III. PROTÉGER L'EAU

Si les préoccupations quantitatives sont réelles, il ne faut pas oublier que nous sommes en permanence les garants de la qualité de l'eau distribuée.

L'eau brute que nous prélevons qui provient des nappes alluviales de la Durance et de la plaine des Sorgues, est, dès son prélèvement, de bonne qualité.

Cette qualité est renforcée par la protection des captages et l'utilisation d'une filière de traitement adaptée.

1. Les périmètres de protection des captages

Avant d'être exploitée, la ressource doit être conforme à la réglementation en possédant les actes suivants :

- autorisation de prélèvement (quantité maximum à prélever par jour et par an) ;
- autorisation préfectorale d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine ;
- déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui fixe les périmètres de protection de la ressource.

Tous les champs captant du Syndicat bénéficient de périmètre de protection.



Le périmètre immédiat, doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.

Le périmètre rapproché, fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage.

Le périmètre éloigné, peut aussi faire l'objet de restrictions d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource.



Chiffres clés

5 captages

Cheval-Blanc (7 puits à 24 m de profondeur)

Cavaillon Grenouillet (1 puit à drains rayonnants à 25 m de profondeur)

Cavaillon Grande-Bastide (3 puits à 30 m de profondeur)

Châteauneuf-de-Gadagne (1 puits à 11,5 m de profondeur)

Saumane-de-vauchuse (prise en rivière)

2. Le traitement de l'eau

L'eau brute que nous prélevons est naturellement de très bonne qualité, c'est une grande chance !

Pour garantir la qualité jusqu'au robinet de l'abonné, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de production qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

L'eau brute est désinfectée au **chlore gazeux**. Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompée puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Le système de report de mesure du taux de chlore en continu vers un logiciel de supervision est opérationnel sur l'ensemble des installations.

3. Le suivi de la qualité

L'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé en France.

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs :

- le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique ;
- la surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical.

Tous les ans, les abonnés reçoivent un bilan de la qualité des eaux d'alimentation distribuées.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ADDITION SYND.CHEVAL BLANC**
 Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DES ISCLES Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGE DES PONTS Procédure de protection terminée
 Station de production : STATION DE CHEVAL BLANC

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 78 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,6 mg/L Valeur moyenne : 4,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 29,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 1180 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,042 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Édité en février 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale de Vaucluse - 1, avenue du 7ème génie - CS 60075 - 84918 AVIGNON Cedex 9
 Email: ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr



Chiffres clés

700 analyses par an

100 % de conformité physico-chimique

100 % de conformité micro-en 2022, 10 110 alertes fuite ont été émises

4. Le PGSSE, nouveau document cadre pour garantir la qualité de l'eau

L'ordonnance du 22 décembre 2022 a défini un nouveau cadre en demandant aux collectivités de déployer une démarche préventive pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, en instaurant une obligation de réaliser un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** pour les personnes responsables de la production ou la distribution de l'eau.

Ce PGSSE est en quelque sorte un « super » document cadre qui se nourrit de toutes les connaissances actuelles ou à venir dont dispose un exploitant sur ses réseaux et installations (captages, stations de traitement, etc.).

Il s'agit là d'une démarche globale d'amélioration continue de la qualité.

Outre les exigences réglementaires actuelles, le Syndicat devra prendre en compte l'ensemble des éléments susceptibles de conduire à une dégradation du service.

Par exemple, dans le contexte de changement climatique, les épisodes de sécheresse ou de fortes précipitations doivent être appréciés afin d'en atténuer les impacts.

De même, la vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance doit être évaluée et prise en compte dans les modalités de surveillance des installations.

Carte d'identité du Syndicat :

Date de création > 26 novembre 1946	LE SYNDICAT DURANCE VENTOUX RESSOURCES PRINCIPALES L'eau produite par Le Syndicat provient en majorité de la nappe alluviale de la Durance. (Deux ressources secondaires : aquifère de type galets, graviers et sables dans les alluvions de la plaine des Sorgues et eau de surface dans le lit mineur de la Sorgue) : 11 millions m³ produits par an.
Président > Gérard DAUDET	
Gouvernance > 3 vice-présidents 28 délégués représentant les collectivités adhérentes	
Compétences > Production, transport et distribution d'eau potable	



54 000
USAGERS EN EAU

102 000
HABITANTS

1 620 km
LINÉAIRE DE RÉSEAUX EN EAU POTABLE

3 EPCI
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Contacts Presse :

Marie-Alix CARUSO
Directeur Général des Services
marie-alix.caruso@sedv84.fr
04 90 06 68 68
06 20 89 68 52

PROXIMITÉ DÉVELOPPEMENT
PARTENERIAT
Ressources
AVENIR QUALITÉ
PRÉSERVATION
INVESTISSEMENT
INNOVATION
Territoire
SOLIDARITÉ
PERFORMANCE
SERVICE PUBLIC
Réactivité
Abonnés

